

5910  
106

Département

tabl. par Jean De Greef.

21 juin 1932.

C.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre lettre du 7 juin, n° 5096, Direction Générale des Beaux-Arts, des Lettres et des Bibliothèques Publiques, n° 5096, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la Commission d'Art moderne, en sa séance du 20 juin, n'a pas émis un avis favorable à l'entrée, dans nos collections, du tableau "La Fillette au Mouton", par Jean De Greef.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts,  
10, rue de la Loi,

Bruxelles.  
-----

MINISTÈRE  
DES  
SCIENCES ET DES ARTS

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES  
BEAUX-ARTS, DES LETTRES  
ET DES  
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DIRECTION

Section

N° 5096.

N. B. - Prière de rappeler dans la réponse la date  
et le numéro de la dépêche,  
ainsi que l'indication de l'administration.

Bruxelles, le .....7.....juin..... 1932  
52, Boulevard du Régent.

*Com. Mus.*

5

ANNEXE

Monsieur le Conservateur en Chef,

*Amoy*

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'on  
serait disposé à me céder pour la somme de  
35.000 francs la toile "La fillette au mouton",  
qui figura récemment à la rétrospective Degreeef.

Je vous serais obligé, Monsieur le Conser-  
vateur en Chef, de bien vouloir informer la Com-  
mission d'art moderne de cette proposition et la  
prier de me faire connaître son avis au sujet de  
l'entrée éventuelle de cette oeuvre dans les col-  
lections du Musée.

Pour le Ministre:

Le Directeur Général,

*E. Van der Stuyvenberg*

A Monsieur L. Van Puyvelde,

Conservateur en Chef des Musées Royaux des Beaux-Arts,

9, Rue du Musée,

E/V.